

RÉGIONALE



TOURNAI

MONS

CENTRE

Association sans but lucratif (asbl) fondée en 1959

N° identification asbl (Moniteur Belge) : 213359

N° entreprise Registre personnes morales : 410290402

Nouveaux statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 4 février 2004 (références 04018702)

Siège social :

Haute Ecole Condorcet
Institut Supérieur de Nursing
Chemin du Champ de Mars, 13
7000 MONS.

Compte bancaire :

DEXIA 068-2033562-81

Tél. : 0478/80.61.56 (Yvan RUELLE)
0477/50.54.95 (Sylvie VANHOLSBECK)

E-mail : fnib.tmc@skynet.be

Sites Internet FNIB :

Nationale : www.fnib.be

Régionale : www.fnib-tmc.be

Conseil d'Administration de la Régionale :

Bureau :

Présidente : Sylvie VANHOLSBECK
(CHUP de Mons-Borinage, site Le Chêne aux Haies)
Secrétaire : Dominique GAINVORSTE
(CHUP de Mons-Borinage, site Le Chêne aux Haies)
Trésorier : Yvan RUELLE
(CHR Clinique St-Joseph Mons/Hôpital Warquignies Boussu)

Conseillers :

Amina Didarally
(Haute Ecole Condorcet, Ecole d'infirmières, Tournai)
Graziella FILECCIA
(CHR Clinique St-Joseph Mons/Hôpital Warquignies Boussu)
Jacques HERAUT
(Haute Ecole Condorcet, Institut Sup. de Nursing, Mons)
Thierry LOTHAIRE
(Haute Ecole Condorcet, Institut Sup. de Nursing, Mons)
Ginette SAUSSEZ
(CHR Clinique St-Joseph Mons/Hôpital Warquignies Boussu)
Jacques-Pol SCHEIRS
(CHU Hôpital de Tivoli La Louvière)
Frédéric SCHUMACHER
(RHMS Ath-Baudour-Beloeil)
Désio SPEZIALETTI
(CHR Clinique St-Joseph Mons/Hôpital Warquignies Boussu)
Frédéric TAMINIAU
(CHU Hôpital de Tivoli La Louvière)
Philippe THIEBAUT
(RHMS site de Baudour)

MONTANT DES COTISATIONS 2009 :	EUROS :
Membre effectif :	40,00 €
Membre retraité :	30,00 €
Membre étudiant (formation base) :	15,00 €
Institution :	150,00 €
Membre sympathisant (non infirmier) :	200,00 €

A verser sur le compte bancaire DEXIA de la Régionale FNIB Tournai - Mons - Centre asbl :

068-2033562-81

en mentionnant en communication les nom + prénom de l'affilié(e) si c'est une tierce personne ou une institution qui effectue le paiement.

La Fédération Nationale des Infirmier(e)s de Belgique a pour objets :

- Promouvoir et développer l'art infirmier et la qualité des soins infirmiers.
- Regrouper les praticiens de l'art infirmier au sens de la loi belge.
- Représenter et défendre la profession et l'exercice de praticien de l'art infirmier, tant du point de vue de leurs intérêts professionnels que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés.

L'association développe ses activités sur l'ensemble du territoire belge, en dehors de toute considération philosophique et politique ; elle contribue à la défense du principe constitutionnel de « liberté individuelle » consacré par l'article 74 de la loi du 9 août 1963.

L'association peut utiliser tous les moyens légaux qu'elle estime nécessaires à la réalisation de ses objets. Elle peut agir, notamment, en tant que structure associative professionnelle, en tant que structure syndicale et en tant que structure de services aux tiers

(Extrait des statuts de la F.N.I.B. nationale adoptés lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2003).